

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Mulhouse, 25 octobre 1976

LES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Exposé de Louis Yvert, Conservateur en chef, chargé du Service des bibliothèques publiques à la Direction du Livre.

Avant de commencer son exposé, M. Yvert fait part des regrets de M. Groshens, Directeur du Livre, et de M. Poindron, Inspecteur général des bibliothèques, Adjoint au Directeur, de n'avoir pu participer à cette journée.

Cet exposé comprendra trois volets : 1) l'évolution des effectifs du personnel communal des bibliothèques dans son ensemble et pour chacune des catégories depuis 1969 ; 2) un portrait succinct des bibliothécaires communaux en 1974, c'est-à-dire quelques chiffres concernant leur âge, leur sexe, leurs titres, etc. ; 3) enfin, quelques mots sur les normes en personnel publiées en 1975 par la Direction des Bibliothèques.

Ces trois volets n'ont guère de lien entre eux, mais il m'a semblé qu'ils pouvaient, chacun à sa façon, éclairer utilement certaines des discussions qui auront lieu au cours de cette journée.

1 — ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DEPUIS 1969

Je voudrais prendre une première précaution oratoire. Qui connaît le nombre d'agents travaillant, à l'heure actuelle, dans les bibliothèques municipales ? A mon avis, ni le Ministère de l'Intérieur, ni les syndicats de personnel, ni les associations professionnelles. Reste le Secrétariat d'Etat à la Culture, c'est-à-dire la Direction du Livre, c'est-à-dire moi-même, qui, jusqu'à une époque récente, était chargé des statistiques des bibliothèques municipales. A être savant tout seul, il convient d'être modeste et c'est pourquoi je vous demande de considérer les chiffres que je vais vous donner comme des approximations, aussi serrées que possible, certes, mais qu'il faudra sans doute rectifier ultérieurement. Ces chiffres sont le résultat de l'exploitation des rapports annuels de fonctionnement. Ceux d'entre vous qui ont à le remplir savent bien qu'on ne peut exclure complètement ni les erreurs commises au niveau des bibliothèques, ni celles qui peuvent être faites lors du dépouillement, sans compter les bibliothèques (assez rares d'ailleurs) qui ne répondent pas à notre demande de rapport. Si d'autres enquêtes existaient, des recoupements seraient possibles, mais ce n'est pas — à ma connaissance — le cas.

Deuxième précaution, qui vise plus particulièrement les chiffres relatifs à 1976 et les progressions enregistrées depuis 1969. Pour cette année 1969, il s'agit des statistiques établies à partir des rapports annuels et publiées, comme vous le savez, dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*. Ces statistiques n'ont été refaites depuis — en ce qui concerne le personnel du moins — que pour 1971 et, partiellement, pour 1972. Pour 1974, un gros retard dû à des problèmes d'ordinateur a malheureusement été pris au cours des derniers mois et les résultats n'en seront connus qu'au printemps prochain. Les chiffres que je vais vous donner pour 1976 sont donc des extrapolations et vous devez absolument considérer qu'ils sont provisoires. La prudence voudrait qu'on ne donne, dans ce cas, que des fourchettes, mais ceci impose de fournir deux fois plus de chiffres. J'ai préféré, pour cet exposé, n'en donner qu'un seul, étant entendu que pour certaines catégories de personnel, la fourchette serait de 10, voire 15 %, en plus ou moins. Des résultats plus exacts seront publiés ultérieurement par la Direction du Livre.

Voici donc ces effectifs du personnel communal, y compris ceux du personnel à temps partiel réévalués en effectifs à plein temps. Il s'agit, bien entendu, du personnel de statut commun, c'est-à-dire des villes autres que Paris.

	1969	1976	rapport 1976/1969
Bibliothécaires } 1 ^{re} catégorie	8	55	6,9
} 2 ^e catégorie	135	280	2,1
Sous-bibliothécaires et sous- bibliothécaires principaux	260	990	3,8
Employés et employés principaux	650	2.710	4,2
Surveillants et gardiens	240	315	1,3
<i>Total des emplois spécifiques</i>	1.293	4.350	3,4
Autres emplois	1.090	2.260	2,1
<i>Total général</i>	2.383	6.610	2,8

Ces chiffres concernent 638 B.M. en 1969 (20,5 millions d'habitants desservis) et 850 B.M. en 1976 (23,3 millions d'habitants desservis).

Quelques commentaires :

— les « autres emplois », non spécifiques aux bibliothèques, sont des emplois de commis, sténodactylo, conducteur, ouvrier, etc. ;

— avec 4.350 emplois sur 6.610, les emplois spécifiques constituaient 66 % du total en 1976, contre 54 % en 1969 ;

— la multiplication des effectifs totaux par 2,8 entre 1969 et 1976 correspond à une progression annuelle moyenne de 16 % ; celle des emplois spécifiques (multipliés par 3,4) à 19 % par an ;

— la proportion des professionnels (bibliothécaires et sous-bibliothécaires) par rapport au total général est passée de 17 à 20 %. Mais ces proportions ne sont pas réellement représentatives de la pyramide des emplois. Il faut en effet inclure le personnel d'Etat des B.M. classées pour que les chiffres soient significatifs, ce qui donne 20 % de professionnels en 1969 et 22 % en 1976. A titre de comparaison, cette proportion est actuellement de 39 % dans les B.U., 38 % à la B.N., 37 % dans les bibliothèques de la ville de Paris, 52 % dans les B.C.P. Pour ces dernières, il faut, bien entendu, considérer que, outre leur propre personnel, elles s'appuient sur un nombre important de « dépositaires » qui ne sont pas comptés ici. Voici maintenant quelques exemples de B.M. (d'après les rapports de 1975) :

Grenoble	41 %
Montreuil-sous-Bois	38 %
Mulhouse	34 %
Macon	32 %
Saint-Dié	22 %

Cette multiplication des effectifs globaux par 2,8 en 7 ans constitue évidemment une progression très importante, qui correspond d'ailleurs aux progrès réalisés dans le domaine de l'équipement. Elle est satisfaisante dans la mesure où elle s'est accompagnée d'un renforcement des professionnels diplômés et d'un rajeunissement général du personnel que je ne suis d'ailleurs pas en mesure de chiffrer, mais dont notre assemblée d'aujourd'hui confirme l'évidence. Elle ne doit pourtant pas dissimuler l'effort considérable qui reste à accomplir et je vous rappelle à ce propos les chiffres de 1971 pour les B.M. anglaises et françaises :

Angleterre — Pays de Galles : 5,52 agents pour 10.000 habitants, dont 1,57 professionnels ;

France : 1,46 dont 0,35 professionnels.

Pour 1976, les chiffres français ne sont encore que de l'ordre de 2,9 agents, dont 0,63 professionnels.

Cette répartition entre professionnels et non-professionnels que l'on trouve dans les recommandations de l'UNESCO sur les statistiques des bibliothèques est utile. Mais les « professionnels diplômés » n'englobent pas les employés de bibliothèques. Or, les effectifs de ces derniers ont été plus que quadruplés entre 1969 et 1976 et ce personnel a remplacé en grande partie le personnel administratif de statut sensiblement équivalent sur le plan indiciaire et que l'on trouvait très nombreux, jusqu'à ces dernières

années, dans les B.M. Il s'agit là d'un apport important de personnel spécialisé dans les techniques de fonctionnement des bibliothèques.

Il n'est pas prévu, je pense, d'aborder au cours de cette journée les questions relatives au personnel des B.M. parisiennes, dont vous savez qu'il a un statut particulier. Il est bon d'en dire un mot cependant. Tout d'abord, leur statut me paraît, dans l'ensemble, plus satisfaisant sur le plan des carrières et des rémunérations que le statut général et ceci ne devrait pas être perdu de vue dans les carrefours prévus pour cet après-midi. Ensuite, l'application prochaine du nouveau statut de Paris n'entraînera pas un changement immédiat du statut du personnel, mais on peut raisonnablement penser que, au cours des années, les situations tendront à se rapprocher. Enfin, je rappelle que la pyramide des emplois est très différente à Paris de la pyramide moyenne des autres villes. Les effectifs parisiens sont actuellement de 512 dont 75 conservateurs (y compris 3 élèves bibliothécaires) et 114 bibliothécaires-adjoints (équivalents des sous-bibliothécaires).

Ces effectifs parisiens m'amènent à vous donner maintenant les effectifs totaux des B..M (en chiffres arrondis) :

— personnel communal de statut général (y compris les non titulaires)	6.610	(91 %)
— personnel d'Etat des B.M. classés	150	(2 %)
— personnel parisien	510	(7 %)
	7.270	

Ce dernier chiffre de 7.270 montre bien que les bibliothèques municipales forment en France la catégorie de bibliothèque la plus importante au plan des effectifs du personnel, puisque les autres bibliothèques relevant du Secrétariat d'Etat à la Culture ou du Secrétariat d'Etat aux Universités ont les effectifs suivants (en chiffres arrondis) :

S.E.U.	}	B.U.	3.050
		B.N.	1.165
		autres	150
S.E.C.	}	B.C.P.	665
		B.P.I.	210
			5.240

Les effectifs des B.M. sont donc plus importants que ceux de toutes les autres bibliothèques citées ici réunies. Ils constituent 58 % du total des quelque 12.500 agents.

Pour conclure le premier volet, je voudrais vous rappeler que beaucoup des chiffres cités sont encore provisoires et doivent être maniés avec prudence. Tels qu'ils sont, ils peuvent cependant, je crois, être utiles dans les discussions de cette journée, y compris celles qui tourneront autour des problèmes de carrière. Un exemple : vous savez que les sous-bibliothécaires communaux ne disposent que de deux niveaux (sous-bibliothécaire et sous-bibliothécaire principal) contre trois pour le personnel d'Etat équivalent (sous-bibliothécaire, chef de section, sous-bibliothécaire principal). Ce troisième niveau est propre à la catégorie B type qui n'a pas, à ma connaissance, d'application dans la fonction communale. Le fait que les effectifs ont plus que triplé au cours des dernières années me semble de nature à influencer le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Finances quant à l'opportunité de créer ce troisième niveau.

2 — LES BIBLIOTHÉCAIRES MUNICIPAUX EN 1974

Il n'existe pas, je crois, d'enquête générale sur l'âge, le sexe, les titres, etc., du personnel communal. Le dépouillement tout récent (et non encore terminé) des rapports annuels des B.M. a permis d'établir quelques chiffres à ce sujet. Il s'agit, plus exactement, de la feuille de couleur, insérée dans le rapport et intitulée « personnel ». Cette feuille n'a pas été conçue, à l'origine, en vue d'une exploitation statistique, mais plutôt pour permettre à l'Inspection générale et à l'administration centrale d'avoir, pour chaque B.M., une « fiche d'identité » de son directeur et de ses principaux collaborateurs. Les données qui y sont consignées permettent néanmoins d'établir quelques statistiques sur les bibliothécaires, ainsi que sur les chefs de service occupant un emploi de sous-bibliothécaire ou un autre emploi.

Les chiffres que je vais donner concernent l'année 1974. Ils ont été établis à partir des rapports de 768 B.M. représentant une population de 22,5 millions d'habitants, dont 54 B.M. classés (7,7 millions d'habitants).

Les rubriques dépouillées sont le sexe, l'âge, les titres universitaires, les titres professionnels, l'échelon dans l'emploi occupé, la durée du travail (plein temps, demi-temps) et, enfin, les activités du chef de service autres que celles de la bibliothèque.

- Les chefs de service. Les chiffres se décomposent ainsi :
 - 54 conservateurs en chef ou conservateurs (B.M. classées)
 - 42 bibliothécaires de 1^{re} catégorie (un 43^e emploi existant était vacant)
 - 155 bibliothécaires de 2^e catégorie
 - 60 sous-bibliothécaires
 - 457 emplois non spécifiques

768

Il conviendra, bien entendu, de répartir ultérieurement ce personnel, en fonction de l'importance des villes, des collections, des équipements. Mais on peut déjà signaler qu'il existe en France 340 communes de plus de 20.000 habitants et que par conséquent 70 environ d'entre elles avaient, en 1974, des bibliothèques mais pas de bibliothécaire au sens strict du terme à leur tête. Premier résultat peu encourageant.

- Les bibliothécaires. 1^{re} catégorie : 42 (16 %) ; 2^e catégorie : 220 (84 %).

Sigles utilisés pour les titres : AP : archiviste paléographe ; DSB : diplôme supérieur de bibliothécaire ; CAFB : certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire ; DP : diplôme professionnel ; DU : diplôme universitaire.

	1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie
Sexe	27 F (64 %) 15 H (36 %)	169 F (77 %) 51 H (23 %)
Age moyen	41 ans	37 ans
Titres	1 AP + licence 2 AP 18 licences + DSB 15 licences + CAFB — 36 (86 %) 5 licences sans DP 1 CAFB sans licence — 6 (14 %)	1 AP + licence 2 AP 112 licences + CAFB ou DSB — 115 (52 %) 62 bac + CAFB (28 %) 21 sans DU avec DP 17 avec DU sans DP 5 sans DU ni DP — 43 (20 %)
Echelon moyen	3,8	2,8
Chefs de service	tous chefs	155 chefs (70 %) 65 non chefs (30 %) dont 20 dans B.M. classées, 44 adjoints d'une 1 ^{re} ou 2 ^e catégorie et 1 adjoint d'un sous-bibliothécaire (sic).
Durée de travail	tous à plein temps	17 à temps partiel (8 %)
Autres activités communales	5 archives 4 musées 1 dir. services culturels — 10 (24 %)	5 archives 4 musées 1 dir. services culturels — 13 (6 %)

Commentaires ou précisions :

— 6 bibliothécaires de 1^{re} catégorie (14 %) ont été recrutés illégalement (sans licence ou sans diplôme professionnel). A noter que cette pratique semble avoir disparu depuis 1971 ou 1972.

— 115 bibliothécaires de 2^e catégorie (52 %) disposent des titres requis pour occuper un emploi de 1^{re} catégorie. L'un de ces bibliothécaires exerce dans une ville

disposant d'un emploi de 1^{re} catégorie vacant, mais qui diffère le recrutement depuis plusieurs années. 43 (20 %) ont été recrutés par concours interne (ou illégalement ?).

● Les sous-bibliothécaires chefs de service. 60 sous-bibliothécaires sont chefs de service, c'est-à-dire directeurs de la B.M., sur l'effectif de 630 sous-bibliothécaires en 1974 (9 %).

Sexe : 50 F (83 %) ; 10 H (17 %).

Age moyen : 38 ans.

Titres : 7 licences + CAFB (12 %) pourraient occuper un poste de bibliothécaire de 1^{re} catégorie ; 2 licences sans CAFB ; 14 bac + CAFB ; 8 CAFB sans bac ; 9 bac sans CAFB ; 20 sans bac ni CAFB.

Echelon moyen : 3,0

Durée de travail : 57 plein temps (95 %) ; 3 temps partiel (5 %).

Il convient de noter que sur les 60 communes dont la B.M. est dirigée par un sous-bibliothécaire, 4 (7 %) ont plus de 50.000 habitants, dont 3 dans la région parisienne. La population moyenne de ces 60 communes est de 24.000 habitants. 24 de ces communes (40 %) sont en région parisienne.

Pour conclure ce « profil » des bibliothécaires et des chefs de service sous-bibliothécaires, profil très sommaire, très incomplet, qu'il conviendra d'affiner, je dirai seulement deux choses. D'une part, un nombre non négligeable de bibliothécaires ont été recrutés sans les diplômes requis, mais, cette pratique tend à disparaître. D'autre part, parallèlement, un grand nombre d'agents diplômés n'occupent par les emplois auxquels ils pourraient prétendre et cette tendance, elle, liée à la conjoncture générale, a plutôt tendance à augmenter. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'opportunité d'avoir récemment très largement ouvert aux agents non diplômés, par voie interne, l'accès aux postes de bibliothécaire de 2^e catégorie.

3 — LES NORMES EN PERSONNEL

Dans ces nouvelles normes pour les bibliothèques municipales, publiées en 1975, on s'est efforcé de donner le maximum de cohérence entre les différents éléments constitutifs des bibliothèques : documents, personnel, locaux, et surtout, de préciser la répartition de ces éléments entre les centrales et les succursales de quartier de façon à réaliser des « réseaux » urbains organisés et efficaces. Il conviendrait donc de ne pas isoler les normes en personnel des normes globales. Cependant, il m'a semblé utile, dans cet exposé sur le personnel vu sous son aspect quantitatif, de donner quelques indications susceptibles d'être comparées aux effectifs existants et dont je viens de parler.

Il faut d'abord préciser que ces normes ne tiennent pas compte de la présence de fonds anciens (qui nécessitent bien entendu du personnel supplémentaire), ni de la nécessité éventuelle, pour certaines villes particulières, d'avoir des bibliobus. On n'a donc pas compté les conducteurs. On n'a pas compté non plus le personnel de gardiennage ou d'entretien.

Pour le personnel comme pour les autres éléments, on a admis qu'il devait progresser de façon linéaire en fonction de la population à desservir, ce qui se traduit par la formule barbare suivante :

$$E = 0,436 P + 1,33$$

E étant l'effectif du personnel et P la population en milliers d'habitants.

Cette équation exprime également que les effectifs par habitant sont plus importants dans les petites villes que dans les moyennes et les grandes. Voici trois exemples :

5.000 hab. : 3,5 agents, soit 7 pour 10.000 hab.

20.000 hab. : 10 agents, soit 5 pour 10.000 hab.

100.000 hab. : 88,5 agents, soit 4,5 pour 10.000 hab.

Disons que, pour les villes se situant entre 20 et 100.000 habitants, les normes recommandent un agent pour 2.000 à 2.200 habitants.

Nous sommes, bien entendu, en France, loin de ces chiffres. Pourtant, un certain nombre de villes les atteints et plusieurs, les ont dépassés. Voici les effectifs, en 1975, des cinq villes citées tout à l'heure.

	Population	Normes	Effectif	Effectif pour 10.000 hab.
Grenoble	170.000	75	94	5,5
Mulhouse	119.000	53	65	5,4
Montreuil	97.000	44	29	3,0
Macon	40.000	19	18,5	4,6
Saint-Dié	27.000	13	23	8,7

● Répartition du personnel entre centrale et succursales.

Les succursales de quartier sont prévues pour les villes excédant 20 ou 25.000 habitants, à raison d'une par quartier de 13.000 habitants en moyenne. Une succursale de moyenne importance (13.000 habitants) a 20.000 volumes en libre accès, dont 7.800 pour les enfants, et 2.200 disques. Sa capacité d'accueil (places assises) est de 135, dont 85 pour les enfants, et sa surface totale est de l'ordre de 600 m².

Le personnel étant déchargé, dans une succursale, d'un nombre important de tâches qui sont effectuées à la centrale, ses effectifs sont relativement peu importants par rapport au nombre de livres. Pour un quartier de 13.000 habitants : 3 à 4 agents.

Pour une ville de 100.000 habitants, on aura ainsi 45 agents, dont 24 à la centrale et 21 répartis dans les quelque 6 succursales.

● Répartition par catégorie.

D'une façon générale, les normes prévoient de 35 à 38 % de professionnels, un peu plus dans les très petites villes. Pour reprendre l'exemple d'une ville de 100.000 habitants, les chiffres sont :

5 bibliothécaires	}	16 professionnels (36 %)
11 sous-bibliothécaires		
29 autres agents		
—		
45		

● Les dépenses en personnel.

Pour l'ensemble des B.M., les dépenses en personnel sont passées de 41 millions de francs en 1969 à 110 millions en 1974 et on peut les évaluer à 160 ou 165 millions en 1976. Ces chiffres sont en francs courants, c'est-à-dire compte non tenu de la baisse de pouvoir d'achat de la monnaie. La proportion du personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement a augmenté au cours de ces mêmes années, passant de 46 à 50 %.

Le chiffre de 110 millions en 1974 correspond à une dépense moyenne par habitant de 4,7 francs, alors que le coût des normes a été évalué pour 1974 également à 13 ou 14 francs par habitant pour le seul personnel sur un total de 28 à 31 francs pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

L'heure tournant, je ne veux pas parler plus longuement de ces normes. Je dirai seulement qu'elles n'ont guère suscité de critiques, ni en bien ni en mal. J'espère qu'elles donneront lieu, ici même, à une discussion qui permettra de les améliorer dans l'avenir. Telles qu'elles sont, elles n'ont d'autre ambition que d'adapter, de mieux en mieux, nos bibliothèques aux besoins du public.